

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2021 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

Excusée : Madame BAILLY Monique

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021.

- PRESENTATION PROJET POULAILLER PAR YANN PAIRE :

Yann PAIRE, Président de l'Association « Le Poulornay » en cours de constitution, présente son projet de création d'un poulailler et jardin collectif. L'objectif étant de « valoriser les déchets alimentaires, favoriser l'échange de savoir-faire, la formation, l'information et créer du lien entre les habitants et les générations ».

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe :

- de mettre à disposition des parcelles de terrain communales cadastrées section F N° 1015, 1018, 1020, 1021 d'une superficie totale de 493 m² au lieu-dit « La Saule » (à proximité de la place de la Clochette ; accès par l'impasse du camping), pour la réalisation de ce projet ;
- de prendre en charge la remise en état initiale du terrain et la mise en service du puits existant, la fermeture par un portail et le prêt de matériel communal ponctuellement ;
- d'attribuer à l'association une subvention dont le montant reste à définir ;

Cette association sollicitera également une subvention dans le cadre de l'appel à projets national « jardins partagés », ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes du Clunisois. Une réunion publique d'information sera organisée à la mi-juin.

- PRESENTATION PLUI PAR JEAN-LUC DELPEUCH, PRESIDENT DE LA COM COM DU CLUNISOIS :

Il précise le contexte réglementaire, la situation actuelle des communes de la communauté de communes en termes d'urbanisme, le SCOT du PETR, et l'intérêt pour les communes de s'engager dans la démarche d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- COMPETENCE PLU :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

♦ que chaque commune de la Communauté de Communes du Clunisois doit délibérer entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 sur le transfert ou non de la compétence Plan Local d'Urbanisme à cet EPCI au 1^{er} juillet 2021. (La date du 1^{er} janvier 2021 initialement prévue a été reportée au 1^{er} juillet 2021 suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire).

La compétence concerne l'élaboration des documents d'urbanisme à une échelle intercommunale ;

♦ que la compétence sera transférée automatiquement au 1^{er} juillet 2021 à l'intercommunalité sauf si une minorité de blocage (25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) s'oppose à ce transfert ;

Les communes de la Communauté de Communes doivent donc se déterminer sur les deux actions suivantes :

- soit poursuivre à l'échelle communale ; à Salornay-sur-Guye, avec le Plan Local d'Urbanisme existant actuellement ;

- soit s'engager à l'échelle intercommunale, par l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) adapté à chaque commune ou secteur de communes ;

♦ la présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration au niveau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Mâconnais Sud Bourgogne, le 17 mai 2021 : le PLU communal ou intercommunal devra être mis en conformité avec ce SCOT ;

Et suite à la présentation du Président de la Communauté de Communes du Clunisois ce jour, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix « Pour », 8 voix « Contre », décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de

Communes du Clunisois à compter du 1^{er} juillet 2021.

- EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :

Monsieur MALDEREZ, Adjoint, rappelle le projet d'acquisition d'équipements numériques pour lequel le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté prévoit une aide dans le cadre d'un dispositif visant à soutenir les collectivités dans leur montée en compétence en matière de numérique notamment pour permettre la mise à niveau des collectivités de moins de 1 000 habitants en matière d'équipement numérique afin d'accélérer leur transformation numérique et donc le déploiement de l'e-administration.

Les équipements prévus sont estimés à 2 622.63 € HT comprenant :

- au titre du Pack 1 : un ordinateur portable avec licence pour le secrétariat de mairie (1 024.53 € HT)

- au titre du Pack 2 : un ordinateur portable, sans licence, pour les élus (573.57 € HT)

- au titre du Pack 3 : un ordinateur portable avec licence pour l'école (1 024.53 € HT)

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté prévue dans le cadre du Plan de relance 2020 Transformation numérique

- PERSONNEL :

. Lignes Directrices de Gestion : M. MALDEREZ présente les grandes lignes de ce document qui prévoit les orientations en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Elles sont établies pour la durée du mandat du Conseil Municipal et sont soumises au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire ;

. Recrutement de M. Olivier FOREST, Adjoint administratif à temps complet, au 1^{er} juin 2021, pour remplacer Mme Aurélie CHAPPELIER dont la mutation a été acceptée au 1^{er} juillet 2021 ;

. Démission de Mme Océane SYLENE de sa mission de service civique à la bibliothèque au 30 avril 2021 ; une nouvelle offre est lancée à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 8 mois ;

. Recrutement en emploi temporaire (par le CDG71) de Jeanne PAIRE pour assurer la décharge des employées communales au camping les samedis à compter du 22 mai et jusqu'au 03 juillet 2021 puis le 28 août 2021 ;

. Recrutement en emploi temporaire (par le CDG71) de Lou PERNIN en renfort au service technique en juillet et août, et pour assurer le camping municipal les samedis.

- BAUX COMMUNAUX :

- Boucherie BALON : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial de location du commerce de boucherie-charcuterie-traiteur et du logement situés respectivement au 11 et 13, Grande Rue, signé par acte notarié du 29 mars 2012 et modifié par avenant du 13 mars 2020, avec la SARL BOUCHERIE BALON, est arrivé à échéance le 31 mars 2021 et se poursuit actuellement par tacite prolongation.

Le Conseil Municipal :

♦ décide de renouveler ce bail, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2021, par acte notarié ;

♦ autorise la modification des termes du bail initial du 29 mars 2012 quant à son article concernant la sous-location afin que celle-ci puisse se faire par acte sous seing privé et non pas obligatoirement par acte notarié ; la commune, propriétaire des locaux, sera toujours appelée à signer l'acte de sous location ;

L'ensemble des autres clauses et conditions de la promesse de vente sont maintenues sans aucune modification.

♦ donne son agrément pour la sous-location commerciale d'une partie du laboratoire et le sous-locataire présenté par la SARL BOUCHERIE BALON, à savoir la SARL DURY-BALON, pour son activité de boucherie-charcuterie-traiteur avec tournées de vente ; La durée de cette sous-location est prévue jusqu'au 31 mars 2030, durée restant à courir du bail renouvelé ;

♦ autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

- Atelier artisan art : Mme BRASME Valérie a demandé une remise sur son loyer de l'atelier d'artisan d'art sis au 21, Grande Rue, fermé pendant le confinement. Le loyer mensuel actuel s'élève à 247.63 €, payable à terme échu. Le Conseil Municipal décide d'accorder une remise équivalente à 1mois de loyer correspondant à l'échéance du mois d'avril 2021.

Mme BRASME a par ailleurs fait une demande d'aide dans le cadre du Fonds de soutien de l'Etat pour les mois de février et mars 2021.

- DOSSIERS EN COURS :

. **Assainissement** : le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau a été remis par SINBIO le 13/04/2021 puis transmis au service de l'eau de la DDT qui en a accusé réception et demande des compléments ; le délai d'instruction est de 2 mois et comprend la consultation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de l'OBF (Office Français de la Biodiversité) ; une réponse est attendue au plus tard le 29/06/2021.

. **Voirie** : suite à la consultation, l'entreprise COLAS a été retenue par le groupement de communes. Le montant des travaux pour Salornay est d'environ 38 000 € HT. Les travaux débuteront fin juin.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour les écluses de la Grande Rue, les barrières de sécurité vers la place Gandin, le sentier piéton rue du cimetière et l'accessibilité du trottoir à Angoin.

. **Fermeture atelier technique des services municipaux** : le permis de construire est accordé, le maître d'œuvre prépare le dossier de consultation des entreprises. La mission CSPS (Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé), obligatoire en cas de co-activité, fera également l'objet d'une consultation. Une subvention au titre de la DETR a été accordée au taux de 35 % pour ces travaux.

. **Cimetière** : une réunion de la commission communale des Affaires Générales est fixée au 10 juin, pour le choix du columbarium.

. Ventes de terrains communaux :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la situation des terrains communaux à vendre :

- Des compromis de vente ont été signés pour 3 terrains rue des Ravarys à 40 000 € l'unité ; il reste 3 lots disponibles ;

- 1 terrain est réservé et une option est posée sur 2 lots au Lotissement Les Tilles ; il reste 1 lot disponible (N° 1 de 1 269 m²)

. **Propriété COTELLA rue de Chatille** : Madame le Maire a rencontré le 17/05/2021 un représentant de l'Etablissement Public Foncier du Doubs BFC qui a pris ensuite contact avec le notaire chargé de la succession de M. COTELLA. Une offre d'achat sera faite sur la base des estimations d'agences immobilières.

. **Projet labellisation MSAP La Poste en Maison France Services** : une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture, des représentants de La Poste, des parlementaires a eu lieu le 07/05/2021. Pas de réponse à ce jour ; Ce projet ne peut pas être porté uniquement par la commune en raison de l'exigence de 2 agents d'accueil.

. Projet au Moulin d'Angoin :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat du moulin pour la création d'un centre de recherche international sur l'eau (formation, recherche, médiation (exposition en ligne et musée virtuel sur l'eau), chantiers patrimoines hydrauliques).

Une demande de conseils a été formulée auprès de différents services sur la faisabilité du projet, en termes d'urbanisme, de sécurité, d'accessibilité,... : ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), DDT.

. **Jeux pour enfants** : Des précisions sont attendues sur la réglementation relative à l'installation et à l'utilisation des différents jeux envisagés.

- ELECTIONS : PERMANENCES BUREAU DE VOTE :

Le Conseil Municipal fixe les permanences des 2 bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :
 - . d'acceptation du legs de Madame JACQUET Paulette des meubles meublants de la maison de SALORNAY-sur-GUYE, après avis favorable du Conseil Municipal du 08/04/2021 (Décision N° 2021-3 du 15/04/2021 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20210415-DEC2021-3-AU du 16/04/2021) ;
 - . de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 06/2021, reçue le 15/04/2021, pour la maison, 2, lotissement de la Ruée, cadastrés section B N° 602 appartenant à M. et Mme BIANCO à CHAPONNAY (69) ;
 - de la participation financière de 1 500 € demandée pour cette année scolaire 2020/2021 pour un enfant scolarisé en CE1 à l'école de BONNAY (RPI Jean Tardieu) ; cette participation est obligatoire car elle entre dans le cas dérogatoire de la poursuite de la scolarité commencée dans cette commune en septembre 2019 en cycle primaire (CP) ; Cet enfant devrait être scolarisé à Salornay à la rentrée de septembre 2021 en CE2 ;
 - de la distribution prochaine de la Lettre Municipale ;
 - de la décision d'annuler la fête patronale, le pique-nique populaire et le feu d'artifice du 13 juillet en raison de la crise sanitaire ainsi que les marchés de producteurs en raison d'un nombre de participants insuffisant ;
 - de l'ouverture du camping municipal le 22/05/2021 ;
 - de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 1^{er} juillet ;
 - des incivilités ayant eu lieu ce week-end : dégradations dans différents lieux de la commune.
- Une précision est apportée sur l'affectation des 2 agents communaux assurant les fonctions d'ATSEM en maternelle, qui sont présentes à temps plein, à l'alternat une semaine sur deux, ou 2H15 chaque matin avec les élèves de Grande Section ; pendant la période d'ouverture du camping (environ 6 semaines en fin d'année scolaire), ce temps de présence de 2H15 le matin est supprimé, ces mêmes agents étant chargés de l'accueil du camping.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 05 juillet 2021 à 18H30.